

CR CGT CSA DIRCE du 22 octobre 2024

Suite à l'absence de quorum constaté lors du CSA du 8 octobre 2024, le Comité social d'administration (CSA) est reconvoqué ce jour (secrétariat CGT, Nicolas ARDORE)



Experts nommés :

- Administration :
 - Sylvain RENOUX, Chef de SREX de Moulins
 - Jacques DESMARS, Chef District de Moulins
- CGT :
 - Victorien DECOBERT, Chef d'équipe au SREX de Lyon, DSE, CEI de la Varizelle

Membres présent.e.s:

Administration : Directrice, AUBERT Karine, Directeur-Adjoint, VUITTNEZ Lionel, SG, EVESQUE Frédéric et CAADS, LINAGE Béatrice.

CGT : ARDORE Nicolas, CHAZALET Carine, CLAPIER Jérôme, THIEBAUT Guylain, ROZET Cédric, *en visio*, LARCHER Nathalie, FALISSARD Christophe, DUVERNOY Yann, DARGAUD Romain et CARNEAU Thomas

FO : HOMIRIDIS Lionel, TEMPLIER Sylvain, *en visio*, BEZOU Bruno, DELECOLLE Patrick et CAUSSIGNAC Florence

Lecture des déclarations préalable : FO et CGT

Pour Raoul et Manu : ouverture du procès le 11 octobre, la Direction espère que le tribunal fera la part des choses. Si cela se reproduit, la DIRCE essaiera de se porter partie civile (les procédures de travail n'ont pas été expliquées) → remontée au niveau ministère et du réseau des directeurs de DIR.

La Direction va demander à la préfète de signer un courrier demandant au procureur de pouvoir porter plainte et aux forces de l'ordre d'être plus présentes (accord de la préfète)

Nouveau nom du ministère : le mot « décentralisation » a « déstabilisé » la directrice comme d'autres responsables de DIR.

Le message est qu'il est demandé de travailler davantage avec les territoires et plus en cohérence avec les collectivités territoriales.

Chercher des solutions de partenariat plus innovantes.

Fin des concessions autoroutières en 2030 :

- recherche de solutions pour financer les mobilités.

Pour DMO, nous sommes dans la continuité de 2 CSA de réorganisation.

- Plan de requalif B : instruction ministérielle qui demande un premier exercice de remontées (d'ici 1^{er} semaine de novembre)
- Service actif : le ministère porte le sujet auprès du ministre du budget.
- Concernant la création d'un CSA Ministériel « de réseau » spécifique DIR, la CGT demande à la direction de faire remonter de son côté cette information, ce que la Directrice accepte.

3DS : DMO

- Mise à dispo pour la région AURA (pour le DMO c'est l'ensemble du réseau)
- Transfert au département du Rhône et Métropole de Lyon

orga future : rattacher le réseau restant de Machézal au DMO (Annexe à Roanne) et Saint-Martin d'Estreau à Varennes

Pour la CGT le diaporama présenté en séance n'est pas le document donné en amont dans les documents de préparation... la direction explique que ce n'est qu'une synthèse censée simplifier la présentation avec le même contenu.

La CGT explique qu'il manque les cartes des secteurs et que les organigrammes « cible » ne sont pas affichés comme dans la présentation du jour.

LA CGT DEMANDE UNE SUSPENSION DE SÉANCE avec FO.

Suite à cette interruption de séance, la CGT et FO proposent en premier lieu de reconvoquer un CSA, comme le document reçu en amont sur le sujet de réorganisation du DMO au CSA n'étaient pas conformes.

La présidente du CSA souhaitait un support convivial pour faciliter les échanges mais comme ça ne convient pas, elle accepte et propose comme les OS présentes de travailler sur le document envoyé initialement avant le comité.

Il est fait rappel que la Directrice à son arrivée souhaitait de la rigueur sur ce point.

La direction explique qu'il faut prendre les écrits du document pour avoir les organigrammes présentés par le chef de district.

Au CSA du 23 septembre, il a été acté :

- la conservation du CEI de Machézal en tant qu'annexe,
- que le CEI de Roanne serait le siège du CE, rattachement avec Machézal
- que le CEI de Varenne serait le siège du CE, rattachement avec Saint-Martin d'Estreau
- L'Atelier de Moulins va récupérer le matériel de Machézal.

Du fait de la perte du réseau transféré en Côte-d'Or, la double astreinte n'a plus d'utilité (double impact sur la rémunération).

FO fait remarquer que les marchés de Machézal seront toujours gérés par le district de Lyon pour tous les marchés en cours.

La direction valide cette observation en précisant que les dates les plus longues vont jusqu'à 3 ans maximum.

La CGT observe qu'à la lecture du document (impact mesures associées), on a l'impression que seul le CEI de Machézal est impacté.

Or il y a des agents qui vont être touchés (1 OPA à Saint-Martin d'Estreau qui faisait de la VH et qui n'en fera plus)

Ce serait un manque à gagner pour les agents de Roanne.

La direction explique que l'ensemble des impacts sur tous les services ont bien été mesurés au fil des CSA passés. C'est la continuité des phases de discussions déjà engagées.

Le Chef District de Moulins indique que tous les agents ont coopéré.

Action de formation déjà identifiées (sensibilisation et formation adaptées notamment pour les agents de Machézal)

Même démarche pour Varennes et à Saint-Martin d'Estreau, même partage de connaissance et de pratique.

Sur-Effectif pour Roanne-Machézal

Effectif cible atteint d'emblée pour Varennes-SME.

Patrouillages actés avec l'ensemble des agents et des encadrants.

Attente de retour d'expérience de la 1ere VH commune pour voir si cette organisation sera conservée.

Entrée en vigueur de toute cette organisation : le 01/11/2024 (début VH le 12/11/2024)

Questions CGT :

- sur les activités de sécu « été » qui génèrent beaucoup de service fait à Roanne et peu à Machézal : plus judicieux de prendre en compte les effectifs cible directement.
 - Réponse: les agents sont tous concernés et dans l'arrêté ICTR, il est question de la réorganisation
- formulation à revoir pour les chefs d'équipe à Roanne-Machézal
 - En 2025, nécessité de travailler sur notre schéma d'emploi, la DRH a proposé d'amortir cet effectif sur 2-3 ans. Économies importantes à venir sans savoir comment ça va se traduire en termes d'effectifs (-20 ETP).
- Moyenne d'âge plus basse à Machézal et risque de sur-effectif qui peut durer car peu d'attrait pour que les agents partent à Roanne (ICTR sur 3 ans). (sur effectif de 3 agents).
- Il faudrait que la loi 3DS n'ait pas d'impact sur les autres secteurs de la DIRCE.
 - La direction rappelle le montant de la Prime de mobilité restructuration = 7500€ + enfants

Question FO :

- il faut bien faire la distinction entre le sur-effectif lié à la loi 3DS et celui lié au plafond de la DIR.
- La CGT rappelle que la communication est très importante sur ce point.
- FO explique que s'il n'y a pas de vacataire à Machézal, il y aura une perte de savoir faire pour eux comme pour la DIR qui devra reformer au moment de nouvelles embauches VH ultérieures
 - La direction exprime son choix en disant que 3 vacataires est égale à 1,5 ETP et préfère pérenniser les emplois permanents.
- La CGT demande comment ça se passera pour les remplacements de véhicules en cas de problème ?
 - La direction dit qu'il y aura une flotte de secours de la DIRCE.

Le DOPIA et le DOGEA devront être remis à jour suite à perte de réseau.

- La CGT fait remonter la nécessité de respecter le partage équitable pour les astreintes.
- La CGT demande les délais pour les travaux immobiliers à Machézal ?
 - Le programme est relancé avec un architecte pour faire un bâtiment dans les dimensions de la cible.
 - Sur cet aspect, la région n'a aucun mot à dire concernant l'immobilier et les emplois de l'État.

Le compagnonnage commence au 01/11/2024 et durera 9 semaines après le début de la VH (12/11/2024)

Décision de préfiguration de Direction pour prépositionnent : au 01/11

- chef de CEI de Roanne : Mr GOUTORBE
- Adjoint au chef de CEI : Mr BERTOGLIO

Ensuite prépositionnent pour le 15/12/2024, les agents auront jusqu'à l'été pour bouger à Roanne.
Par contre les postes de Roanne ne seront pas ouverts à l'extérieur (pour le prépositionnement)
Fiche de ref individuelle sur 3 ans courant 2025 et calculs de comparaison fin 2025-début 2026.
Astreinte VH objectif cible DIR : 1/2,5 pour les agents

La CGT mets en garde la Direction sur ce passage de retour d'astreinte VH de 1/3 avant réorganisation, à 1/2,5 en version cible après réorganisation.

Vote sur le dossier de réorganisation du DMO :

CGT et FO « contre » à l'unanimité, sur le principe de ne pas accepter tous les actes de décentralisation des services de l'État vers les collectivités et les conséquences de réorganisations internes que cela engendre.

Vote sur les jours de fermeture 2025 :

CGT et FO votent « abstention »

Pour la CGT, la revendication est le passage aux 32 heures par semaine avec embauche massive de fonctionnaire sous statut et le point d'indice à 6€, plutôt que de "gérer" la crise avec moins de moyen et de personnel chaque année comme l'impose encore le nouveau Projet de Loi de Finance!!

Bilan à 6 mois de la mise en place de la Mise à Disposition

transfert définitif au 01/11/2024

59 ETP transférés aux 4 collectivités dont 34 agents transférés physiquement

- 6 démissions
- 3 droits d'option
- 1 mobilité vers autre DIR

reste 24 agents encore en MAD (uniquement Côte d'Or)

Attention à action sociale : rappel des textes avec CD 21 pour prise en charge totale des agents (enfants) pour l'arbre de Noël

La CGT est inquiète de voir autant de démission après le transfert

- La direction fait le rappel sur l'indemnité de départ volontaire (2 ans de salaire avec un projet professionnel), et la directrice indique aussi que souvent les collectivités territoriales les retrouvent comme contractuels ensuite (indemnité possible avec la restructuration).

La CGT explique que ce n'est pas qu'une histoire d'argent, mais que l'ambiance dans les collectivités n'est pas non plus au beau fixe et que d'ailleurs les agents mis à dispo pourraient passer à l'action prochainement car ils n'ont pas de réponses à leurs questions basiques de gestion depuis le premier semestre 2024...

Présentation de la méthode de travail pour le règlement intérieur au CSA du 12/11 (bilan indemnitaire + note pour tech CE)

La direction propose de bloquer les dates sur 2025 avec CSA tous les 2 mois.

Le CSA du 12/11/2024 est déplacé au 3/12/2024

Question diverses :

CGT : sur le sujet amiante, ou en est-on ??

- La direction indique que pour tous les sites concernés, il y aura des mesures d'empoussièrement qui seront faites.

La CGT indique que pour les fiches d'exposition, il n'y a toujours rien pour les personnels des CEI de Saint-Priest et de Charnay-les-Mâcon...

- La direction regarde pour relancer la procédure sur ces sites.

PSC: pour les retraités et les vacataires ?

- La direction explique que tout agent payé par le Ministère doit être déclaré à ALAN.
- Pour les courtes durées, il peut y avoir dispense

ALAN cette mutuelle privée perd de l'argent (54 millions en 2023 renfloué par une banque Belge) !

- le SG a reconnu qu'il n'avait pas encore toutes les réponses aux questions posées malgré la FAQ.

La CGT qui est contre cette obligation et s'interroge toujours :

- pourquoi le ministère a débloqué toutes les messageries des agents qui étaient bloquées, alors qu'il a été dit au moment des élections professionnelles que ce n'était pas possible ?
- De plus, un employeur peut-il communiquer à une boîte privée les adresses mail pro mais surtout personnelles aux agents absents ces mois-ci. La CNIL est-elle OK ?

Pour la CGT, il est à noté que les moments de prises de paroles des membres des OS en visio ont été de très mauvaises qualité avec des connections internet défaillantes, ce qui a même obligé de couper la connexion momentanément. Ce fut aussi un problème de diffuser les supports de présentation en visio sur le sujet de réorganisation du DMO. Pour la CGT, il est important pour la qualité des débats de privilégier la participation en présentiel.

Les élus de l'UF CGT DIRCE.